

<p style="text-align: center;"><b>PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025</b></p>
---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de Valloire-sur-Cisse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la commune de Valloire-sur-Cisse, 14, place de la Mairie, Chouzy-sur-Cisse, 41150 VALLOIRE-SUR-CISSE, sous la présidence de Catherine LHÉRITIER, Maire de Valloire-sur-Cisse.

Date de la convocation du conseil municipal : 19 septembre 2025

**Présents :**

Mmes Christine ALLION, Patricia GACOIN, Catherine LHÉRITIER, Marie-Cécile PACCHIANI, Marie-Elisabeth PIEDECAUSA, Virginie ROUSSEAU, Martine STAINS,  
MM. Jean-Paul BRISSON, Jean-Marie BRUNEAU, Henri BURNHAM, Hubert DELORY, Nicolas DERRÉ, Michel FOUCHAULT, Dominique GUYARD, Michel MARECHAL, Franck NAVEREAU

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Mme Martine COURVOISIER a donné procuration à Mme Catherine LHERITIER  
M. Stéphane FLEURY a donné procuration à Mme Virginie ROUSSEAU  
Mme Christelle SAUPIN a donné procuration à Mme Marie-Cécile PACCHIANI

**Absente excusée :**

Mme Clémence COURTOIS.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice :	20
Nombre de membres présents :	16
Nombre de pouvoirs :	3
Quorum :	11

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marie-Cécile PACCHIANI est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame le maire rappelle les points inscrits à l'ordre du jour :

**1. INFORMATIONS DIVERSES**

- 1.1. Etat civil
- 1.2. Urbanisme
- 1.3. Décisions du Maire
- 1.4. Avancement du marché de travaux des ateliers municipaux
- 1.5. Enquête publique sur la révision du PPRI (plan de prévention des risques d'inondation) Loire Aval
- 1.6. Référents territoriaux multi-espèces pour l'ambrosie, la berce du Caucase et les chenilles de processionnaires

**2. AFFAIRES GENERALES**

- 2.1. Validation du procès-verbal du 28 août 2025
- 2.2. Règlement de fonctionnement périscolaire et extrascolaire incluant la pause méridienne
- 2.3. Adhésion contrat groupée d'assurance ds risques statutaires souscrit par le Centre de Gestion de Loir-et-Cher
- 2.4. Restauration des terrains de tennis
- 2.5. Aménagement des cimetières
- 2.6. Aménagement immeuble place de la Maire

### 3. RESSOURCES HUMAINES

- 3.1. Création d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 3.2. Création d'un poste de secrétaire général

### 4. AFFAIRES FINANCIERES

- 4.1. Subvention à l'association Jeune et Rose
- 4.2. Autorisation de déposer une demande de subvention à L'ANS et au conseil départemental
- 4.3. Fixation d'une enveloppe pour les gouters de l'ALSH

## I - INFORMATIONS DIVERSES

### 1.1 Etat Civil :

NAISSANCE	Noms et Prénoms	Date et lieu de naissance
	Liam STEPHEN Parents domiciliés 41, avenue des Beaumont	13 août 2025 à Blois
	Esmée, Ines, Maria GIACOBBI FERREIRA MARTINS Parents domiciliés 40, rue du Clos des Beaumonts	28 août 2025 à la Chaussée Saint-Victor
	Esmée, Nadia, Gislaine NAUD RICARD Parents domiciliés 4, rue des Fillettes	13 septembre 2025 à Blois

MARIAGE	Noms et Prénoms des époux	Date et lieu du mariage
	Amine FARJI et Anissa PERRONO	30 août 2025 à Chouzy-sur-Cisse
	Julien MONCHATRE et Margot GABILLET	19 septembre 2025 à Seillac

DECES	Noms	Prénoms	Date du décès	Lieu du décès
-------	------	---------	---------------	---------------

### 1.2 Urbanisme

#### Permis de Construire/Démolir

Adresse	Noms	Type de travaux	Accord ou refus
40, av. du Clos des Beaumonts	FERREIRA MARTINS Mélanie	Construction d'une annexe à l'habitation et démolition d'un abri de jardin	ACCORD

#### Déclarations préalables

Adresse	Noms	Type de travaux	Accord ou refus
23, rue de l'Eglise	KAULT Emmanuel	Changement de destination d'un hangar ouvert en local commercial	ACCORD
24, rue de l'Eglise	KERMORVAN Cyril	Réfection d'une toiture à l'identique	ACCORD
21, rue de Varanne Coulanges	FLETCHER David	Création de 2 fenêtres de toit Transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre Création d'une serre de jardin	ACCORD
5, rue de la Boutinière	MALLEK Dylan	Changement porte de garage	ACCORD
Chemin des Noues	GURTNER Malcolm	Aménagement d'un parking en gravier tout venant	ACCORD
19, rue d'Auteuil	EDF SOLUTIONS SOLAIRES	Installation d'un générateur photovoltaïque	ACCORD

### 1.3 Décisions du maire

Par délégation du conseil municipal en date du 23 mai 2020, en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le maire a pris les décisions suivantes :

#### **Décision n° 2025-39 – Actualisation du montant annuel du droit d'occupation du bien cadastré AT n° 32, AT 67-178, 58 avenue des Beaumonts, Chouzy-sur-Cisse**

Une convention d'autorisation de passage sur le domaine privé communal de canalisations d'évacuation d'eaux usées a été signée entre la commune de Valloire-sur-Cisse et la SCI Eglantine le 22 juillet 2013 pour un montant annuel de 30 €.

Il convient de procéder à la réactualisation tarifaire du droit d'occupation qui n'a pas été revu depuis cette date.

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025, le montant annuel de ce droit est donc porté à 40 €.

#### **Décision n° 2025-40 – Déclaration d'intention d'aliéner**

Renonciation à exercer le droit de préemption sur le bien (immeuble bâti) situé 34 route d'Onzain à Chouzy-sur-Cisse, commune déléguée de Valloire-sur-Cisse, cadastré AI 0039, AI 0156, AI 0157 de 3 058 m<sup>2</sup> appartenant à Madame DUBOIS épouse BLONDEL Marie-Hélène.

#### **Décision n° 2025-41 – Déclaration d'intention d'aliéner**

Renonciation à exercer le droit de préemption sur le bien (immeuble bâti) 2 rue de l'Eglise et 1 grande rue à Chouzy-sur-Cisse, commune déléguée de Valloire-sur-Cisse, cadastré BD 0168, appartenant à Monsieur SOUFFLET.

#### **Décision n° 2025-42 – Déclaration d'intention d'aliéner**

Renonciation à exercer le droit de préemption sur le bien (immeuble bâti) cadastré AH 0300, AH 0301, AH 0302 et AH 0303, situé 23 route de Villesavoir à Chouzy-sur-Cisse, commune déléguée de Valloire-sur-Cisse, d'une superficie de 1 524 m<sup>2</sup>, appartenant à Madame PICHOT-DUCLOS Odile.

#### **Décision n° 2025-43 – Portant attribution du marché à bon de commande pour les travaux de renforcement structurel et entretien voiries**

L'offre de l'entreprise BSTP - SAS BEAUCE SOLOGNE TRAVAUX PUBLICS, représentée par M. Alan LE CALVEZ, Directeur, Chemin des Grands Champs à BLOIS est retenue pour le marché de renforcement structurel et entretien de voirie à Valloire-sur-Cisse pour un montant de 343 020,50 € HT.

*M. Franck Navereau demande des explications sur l'attribution du marché : comment se fait la sélection et sur quelles bases ?*

*Madame le maire explique que les candidats devaient présenter des offres à partir de bons de commande correspondant à des chantiers fictifs mais réellement représentatifs des besoins de la collectivité (entretien courant sur voies communales, reprise de chaussée en enduit ou en enrobés, signalisation, réparation de réseaux, modification de trottoirs, accotement et fossé....).*

*M. Hubert Delory signale que la butte de terre au carrefour de la route de Guillou et de la route d'Onzain gêne la visibilité.*

*Madame le maire prend en compte la remarque.*

#### **Décision n° 2025-44 – Portant attribution du marché de travaux de voirie - Route du Pont du Diable**

L'offre de l'entreprise BSTP - SAS BEAUCE SOLOGNE TRAVAUX PUBLICS, représentée par M. Alan LE CALVEZ, Directeur, Chemin des Grands Champs à BLOIS est retenue pour un montant de 86 087,50 € HT soit 103 305,00 € TTC.

### 1.4 Avancement marché de travaux des ateliers municipaux

La commission MAPA de Valloire-sur-Cisse s'est tenue le 22 septembre 2025.

Madame le maire rappelle :

- L'estimation de l'APD (Avant-projet définitif - valeur mars 2025) :  
981 700 € HT / 1 178 040 € TTC
- La décomposition du marché : 12 lots

- Le délai global d'exécution : 10 mois + période de préparation de 2 mois.

43 candidats ont postulé, 45 offres ont été présentées et tous les lots sont pourvus (2 à 8 offres par lot).

Le montant du marché s'élève à 848 687,99 € HT soit -13,5% du montant de l'estimatif, sans les PSE (prestations supplémentaires éventuelles) sur les lots 1 et 12 dont le montant global est de 19 209,53 € HT.

La première réunion de préparation du chantier est fixée au 12 novembre 2025 pour un démarrage des travaux début 2026.

*M. Franck Navereau demande si la collectivité a statué sur l'installation des panneaux photovoltaïques. Mme le maire explique que la convention d'occupation temporaire prévoit une clause de non recours en cas de dommages matériels, frais et pertes garantis. La collectivité ne peut pas accepter une telle clause, ce qui bloque la signature de la convention avec la société ENER VAL DE LOIRE SOLAIRE.*

### **1.5 Enquête publique sur la révision du PPRI (Plan de prévention des risques inondation) Loire Aval**

M. Yves CORBEL a été nommé par le Président du tribunal administratif d'Orléans pour conduire l'enquête publique sur la révision du PPRI Loire Aval qui aura lieu entre le 1<sup>er</sup> octobre 2025 et le 30 octobre 2025.

Il assurera deux permanences à la mairie de Valloire-sur-Cisse suivant le calendrier fixé dans l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2025 et sur l'avis d'enquête affiché dans la commune :

- 1<sup>er</sup> octobre 2025 de 9h00 à 12h30
- 30 octobre 2025 de 9h00 à 12h30

A l'issue de l'enquête publique et après avis des conseils municipaux des communes sur le territoire desquelles il doit s'appliquer soit Candé-sur-Beuvron, Chaumont-sur-Loire, Monteaux, Rilly-sur-Loire, Valloire-sur-Cisse et Veuzain-sur-Loire, le plan de prévention des risques naturels prévisibles sera approuvé par arrêté préfectoral.

Les élus qui le souhaitent, sont invités à venir rencontrer le commissaire enquêteur à ces dates.

### **1.6 Référents territoriaux multi-espèces pour l'ambrosie et la berce du Caucase, ainsi que pour les chenilles de processionnaires.**

Des évolutions récentes concernent la gestion des espèces nuisibles sur notre territoire. En décembre 2024, le préfet du Loir-et-Cher a déterminé par arrêté préfectoral, les mesures à mettre en œuvre et leurs modalités d'application concernant la gestion des chenilles de processionnaires du pin et du chêne. De plus, l'arrêté relatif à l'ambrosie a été modifié pour inclure désormais la Berce du Caucase dans les plantes invasives à gérer.

Dans ce contexte, les collectivités territoriales doivent désigner un ou plusieurs référents territoriaux (un.e élu.e local.e et/ou un agent territorial) multi-espèces pour l'ambrosie et la berce du Caucase, ainsi que pour les chenilles de processionnaires.

Monsieur Michel FOUCHAULT est favorable pour être référent titulaire et Nathan Gosselin en tant que suppléant.

## **I - AFFAIRES GÉNÉRALES**

2.1

### **Délibération 2025-06\_53 : Validation du procès-verbal du 28 août 2025**

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le procès-verbal du 28 août 2025 est soumis à l'approbation du conseil municipal.

*Sur le paragraphe concernant l'assainissement non collectif, Mme Martine Stains ajoute qu'il aurait pu être mentionné les aides accordées par Agglopolys pour la mise en conformité des installations. Madame le maire répond qu'Agglopolys n'accorde plus d'aides pour ce genre de travaux, pas plus que l'agence de l'eau, le conseil départemental ou le conseil régional.*

*A la question de M. Franck Navereau demandant si toutes les habitations seront contrôlées ? Madame le maire répond qu'il s'agira des installations qui n'ont pas eu de récent contrôle (c'est-à-dire avant 2020-2021) ou qu'une démarche de mise en conformité n'est pas commencée.*

Après ce débat, le conseil municipal est invité à adopter ce procès-verbal.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**ADOpte**, par 18 voix et 1 abstention, le procès-verbal de la réunion du 28 août 2025.

VOTE : 19 voix

POUR : 18

Mmes Christine ALLION, Martine COURVOISIER, Patricia GACOIN, Catherine LHÉRITIER, Marie-Cécile PACCHIANI, Marie-Elisabeth PIEDECAUSA, Virginie ROUSSEAU, Christelle SAUPIN, Martine STAINS  
MM. Jean-Paul BRISSON, Jean-Marie BRUNEAU, Henri BURNHAM, Hubert DELORY, Nicolas DERRÉ, Stéphane FLEURY, Michel FOUCAULT, Dominique GUYARD, Michel MARECHAL.

CONTRE :

ABSTENTION : 1

Franck NAVEREAU

2.2

### **Règlement de fonctionnement de l'accueil périscolaire et extrascolaire incluant la pause méridienne**

Ce dossier n'est pas encore abouti et est donc reporté à une prochaine séance.

2.3

### **Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit par le Centre de gestion de Loir-et-Cher**

Ce dossier sera présenté à une séance ultérieure, l'étude comparative avec le contrat actuel n'étant pas terminée.

2.4

### **Délibération 2025-06\_54 : Travaux terrains de tennis et cimetières**

#### **Restauration des terrains de tennis**

Suite au constat de la vétusté du petit court de tennis, les membres de la commission qui s'est tenue le 9 septembre dernier, ont réfléchi sur la rénovation de ce dernier.

Pour organiser un tournoi OPEN à l'échelle départementale, les deux terrains doivent être en parfait état et tous les courts doivent être semblables (même matière). La collectivité doit donc prévoir la rénovation avec les mêmes caractéristiques.

Ce qui implique :

- La rénovation du court n°2 : 29,977,97 € TTC (24 981.64 € HT)
- La réfection totale de la plateforme d'entraînement (mur) : 7 837,87 € TTC (6 531.56 € HT)
- La régénération du court principal : 4 438,80 € (3 699.00 € HT)

Soit un montant total pour les 3 courts : 42 254,64 € TTC (35 212.20 € HT)

### **Aménagement des cimetières**

Madame le maire informe les conseillers municipaux qu'il est nécessaire d'aménager les cimetières de Valloire-sur-Cisse :

Cimetière de Chouzy-sur-Cisse :

- Construction de 12 cavurnes 50 x 50 avec la fourniture et la pose des plaques granit
- Fourniture et pose de 1 stèle sur le jardin du souvenir - à la place du registre sur pied existant.

Cimetière de Seillac :

- Construction de 4 cavurnes 50 x 50 avec la fourniture et la pose des plaques granit.

Seuls les entreprises BOUVIER-GOURY, CANU et Pompes funèbres GILBERT et fille ont répondu.

La commission a donné un avis favorable sur le choix de l'entreprise funéraire Gilbert et fille à Herbault pour un montant de 11 004 € TTC (9 164.00 € HT).

Le conseil municipal est invité à délibérer sur l'exécution des travaux de restauration des terrains de tennis ainsi que sur les aménagements des cimetières de Chouzy-sur-Cisse et Seillac.

Les crédits ouverts au chapitre 21 du budget 2025 sont suffisants pour faire face à ces dépenses.

Approbation de l'assemblée délibérante à l'unanimité (19 voix).

VOTE : 19 voix

POUR : 19

Mmes Christine ALLION, Martine COURVOISIER, Patricia GACOIN, Catherine LHÉRITIER, Marie-Cécile PACCHIANI, Marie-Elisabeth PIEDECAUSA, Virginie ROUSSEAU, Christelle SAUPIN, Martine STAINS  
MM. Jean-Paul BRISSON, Jean-Marie BRUNEAU, Henri BURNHAM, Hubert DELORY, Nicolas DERRÉ, Stéphane FLEURY, Michel FOUCHALT, Dominique GUYARD, Michel MARECHAL, Franck NAVEREAU

CONTRE :

ABSTENTION :

2.6

### **Aménagement immeuble place de la mairie**

Les demandes de logements dédiés aux saisonniers sont de plus en plus fréquentes. Action Logement lance un appel à projet, assorti de subvention au bénéfice des collectivités qui réhabilitent des logements destinés aux saisonniers et apprentis. Le règlement de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) prévoit aussi ce type de financement.

Dans ce contexte, Madame le maire émet l'idée d'un aménagement de la maison FABERT, Place de la Mairie. L'étage pourrait permettre de loger des saisonniers et le rez-de-chaussée pourrait être aménagé pour un commerce. Pour lancer une étude sur la faisabilité de ce projet, Madame le maire souhaite recueillir l'avis des élus.

M. Dominique Guyard et M. Franck Navereau font remarquer que les espaces sont peu importants et qu'il faudrait réfléchir sur l'usage de ce bâtiment.

M. Nicolas Derré trouve dommage de se priver d'une étude pour permettrait de voir ce qu'il est possible d'envisager dans ce bâtiment.

Mme Martine Stains demande si le coût de l'étude a été chiffrée, ce à quoi il lui est répondu par la négative.

Madame le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la poursuite d'un tel projet.

VOTE : 16 élus favorables au principe de conduire une étude sur ce bâtiment.

### **III - RESSOURCES HUMAINES**

#### **3.1 Délibération 2025-06\_55 : Création d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Madame le maire rappelle aux membres du conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Elle expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

Fonction :

- Responsable de la gestion comptable, de la liquidation des marchés et contribution à l'élaboration des demandes de subventions et de leur suivi

Nature des fonctions :

- Participation et élaboration de la procédure budgétaire et exécution des dépenses et des recettes.
- Exécuter les demandes de subventions investissement jusqu'à leur paiement
- Passation des marchés publics sur la plateforme dématérialisée avec les documents relatifs au marché (CCAP-CCTP-Cahier des charges-Acte d'engagement.....), leur attribution jusqu'à leur exécution comptable.

Niveau de rémunération selon la grille indiciaire des rédacteurs principaux de 2<sup>ème</sup> classe.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Madame le maire propose à l'assemblée délibérante de créer, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025, un emploi permanent de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Les crédits nécessaires à la création de ce poste seront inscrits au budget.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix)

- 1) **DECIDE** de créer un emploi permanent de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025,
- 2) **MODIFIE** en conséquence le tableau des emplois,

VOTE : 19 voix

POUR : 19

Mmes Christine ALLION, Martine COURVOISIER, Patricia GACOIN, Catherine LHÉRITIER, Marie-Cécile PACCHIANI, Marie-Elisabeth PIEDECAUSA, Virginie ROUSSEAU, Christelle SAUPIN, Martine STAINS

MM. Jean-Paul BRISSON, Jean-Marie BRUNEAU, Henri BURNHAM, Hubert DELORY, Nicolas DERRÉ, Stéphane FLEURY, Michel FOUCHAULT, Dominique GUYARD, Michel MARECHAL, Franck NAVEREAU

CONTRE :

ABSTENTION :

### 3.2 **Délibération 2025-06\_56 : Création d'un poste de secrétaire général**

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-2

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant ce qu'il suit :

Madame le maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que la commune de Valloire-sur-Cisse compte plus de 2 000 habitants,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025, correspondant au(x) grade(s) des attachés territoriaux (attaché ou attaché principal) relevant de la catégorie A,

Madame le maire propose à l'assemblée :

- la création à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie dans le(s) grade(s) des attachés territoriaux (attaché ou attaché principal) relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps complet.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Participer, définir, mettre en œuvre la stratégie globale de la collectivité
- Assurer le pilotage opérationnel des services en cohérence avec les orientations stratégiques
- Garantir la mise en œuvre des projets communaux et la qualité des services rendus à la population
- Manager les services
- Conseiller et fournir un appui juridique aux élus
- Assurer une sécurisation juridique des actes administratifs et des procédures
- Préparer les réunions et y assister (conseil municipal, commissions...)
- Analyser, préparer et suivre les budgets et les ressources financières
- Optimiser les ressources internes disponibles.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade des attachés territoriaux ou attachés principaux.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Madame le maire propose à l'assemblée délibérante de créer, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 un emploi permanent à temps complet, d'attaché territorial (attaché ou attaché principal) relevant de la catégorie hiérarchique A.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Madame le maire demande que l'assemblée délibérante l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8-2 du code général de la fonction publique.

Le conseil municipal est invité à :

**Article 1** : adopter la proposition de Madame le maire.

**Article 2** : Inscrire au budget les crédits correspondants.

**Article 3** : modifier en conséquence le tableau des emplois.

**Approbation à l'unanimité (19 voix) du conseil municipal.**

VOTE : 19 voix

POUR : 19

Mmes Christine ALLION, Martine COURVOISIER, Patricia GACOIN, Catherine LHÉRITIER, Marie-Cécile PACCHIANI, Marie-Elisabeth PIEDECAUSA, Virginie ROUSSEAU, Christelle SAUPIN, Martine STAINS  
MM. Jean-Paul BRISSON, Jean-Marie BRUNEAU, Henri BURNHAM, Hubert DELORY, Nicolas DERRÉ, Stéphane FLEURY, Michel FOUCHAULT, Dominique GUYARD, Michel MARECHAL, Franck NAVEREAU

CONTRE :

ABSTENTION :

*Au cours des débats, M. Franck Navereau demande qu'elle est la masse salariale de la collectivité ? Il constate que les responsables de service sont en « double » !*

*M. Dominique Guyard évoque la possibilité du recrutement d'un contractuel.*

**IV. AFFAIRES FINANCIERES**

**4.1**

**Délibération 2025-06\_57 : Subvention à l'association Jeune&Rose dans le cadre « d'octobre rose »**

L'association Jeune&Rose est un collectif de lutte contre le cancer du sein porté par des patientes. Elle a pour mission de :

- Sensibiliser les soignants sur les problématiques spécifiques que vivent les jeunes femmes
- Développer la prévention chez les jeunes femmes
- Lutter contre l'isolement des jeunes malades et les accompagner pendant leurs traitements.

Au titre d'octobre rose, Madame le maire propose de verser à l'association une subvention exceptionnelle et invite le conseil municipal à en déterminer le montant.

*Pour mémoire, une subvention de 2 000 € a été attribuée à l'association Badminton pour l'organisation de manifestations au titre d'Octobre rose.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire,

Après débat, à l'unanimité (19 voix) :

**DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Jeune&Rose,

**DIT** que les crédits inscrits au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget 2025 sont suffisants pour faire face à cette dépense.

VOTE : 19 voix

POUR : 19

Mmes Christine ALLION, Martine COURVOISIER, Patricia GACOIN, Catherine LHÉRITIER, Marie-Cécile PACCHIANI, Marie-Elisabeth PIEDECAUSA, Virginie ROUSSEAU, Christelle SAUPIN, Martine STAINS

MM. Jean-Paul BRISSON, Jean-Marie BRUNEAU, Henri BURNHAM, Hubert DELORY, Nicolas DERRÉ, Stéphane FLEURY, Michel FOUCHAULT, Dominique GUYARD, Michel MARECHAL, Franck NAVEREAU

CONTRE :

ABSTENTION :

4.2

#### **Demande de subvention pour la rénovation des courts de tennis**

Dans le cadre de la rénovation des courts de tennis de Valloire-sur-Cisse, dont les travaux viennent d'être approuvés au point 2.4 ci-dessus pour un montant de 35 212,20 € HT soit 42 254,64 € TTC, Madame le maire précise que des subventions vont être sollicitées auprès de l'ANS (Agence Nationale du Sport), du Conseil Départemental et de la Fédération de tennis. Ces demandes feront l'objet d'un acte de décision.

*M. Franck Navereau fait remarquer que les travaux du chalet ne sont pas programmés alors que les membres de la commission réunis le 9 septembre ont émis un avis favorable.*

*Madame le maire répond que les terrains de tennis sont plus urgents en raison des tournois.*

4.3

#### **Délibération 2025-06\_58 : Attribution d'une enveloppe financière pour les gouters de l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement)**

Madame le maire rappelle que des enveloppes budgétaires ont été établies lors du vote du budget 2025 pour l'accueil de loisirs sans hébergement.

Il a été omis de fixer une enveloppe financière pour les gouters. Il convient donc d'en déterminer le montant.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Sur proposition de Madame le maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix)

**DECIDE** d'attribuer une enveloppe financière de 2 000 € pour l'achat des gouters de l'ALSH pour l'année scolaire 2025-2026.

VOTE : 19 voix

POUR : 19

Mmes Christine ALLION, Martine COURVOISIER, Patricia GACOIN, Catherine LHÉRITIER, Marie-Cécile PACCHIANI, Marie-Elisabeth PIEDECAUSA, Virginie ROUSSEAU, Christelle SAUPIN, Martine STAINS

MM. Jean-Paul BRISSON, Jean-Marie BRUNEAU, Henri BURNHAM, Hubert DELORY, Nicolas DERRÉ, Stéphane FLEURY, Michel FOUCHAULT, Dominique GUYARD, Michel MARECHAL, Franck NAVEREAU

CONTRE :

ABSTENTION :

## **V. DIVERS**

➤ Dans le cadre des élections municipales 2026, M. Franck Navereau demande si des salles pourront être mise à disposition des candidats pour y tenir des réunions.

Madame le maire répond que, comme par le passé, la salle du canal pourra être utilisée pour les réunions des candidats et la salle des fêtes pour les réunions publiques, ces mises à disposition se feront gratuitement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 22h00.

<b>Numéro</b>	<b>Intitulé</b>
2025-39	Actualisation du montant annuel du droit d'occupation du bien cadastré AT n° 32, AT 67-178, 58, av. des Beaumont
2025-40	Déclaration d'intention d'aliéner bien 34, route d'Onzain
2025-41	Déclaration d'intention d'aliéner bien 2, rue de l'Eglise et 1 grande rue
2025-42	Déclaration d'intention d'aliéner bien 23, route de Villesavoir
2025-43	Attribution du marché à bon de commande pour les travaux de renforcement structurel et entretien voiries
2025-44	Attribution du marché de travaux de voirie route du Pont du Diable

<b>LISTE DES DELIBERATIONS DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025</b>	
<b>Numéro</b>	<b>Intitulé</b>
2025-06_53	Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 août 2025
2025-06_54	Travaux terrains de tennis et cimetières
2025-06_55	Création d'un poste de rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe
2025-06_56	Création d'un poste de secrétaire général
2025-06_57	Subvention à l'association Jeune&Rose dans le cadre d'Octobre rose
2025-06_58	Attribution d'une enveloppe financière pour les gouters de l'ALSH

**LISTE DES MEMBRES PRESENTS**

Catherine LHERITIER  
Henri BURNHAM  
Patricia GACOIN  
Jean-Paul BRISSON  
Christine ALLION  
Michel FOUCHAULT  
Jean-Marie BRUNEAU  
Hubert DELORY  
Nicolas DERRE  
Dominique GUYARD  
Michel MARECHAL  
Franck NAVEREAU  
Marie-Cécile PACCHIANI  
Marie-Elisabeth PIEDECAUSA  
Virginie ROUSSEAU  
Martine STAINS

Signatures :

Le maire,



Catherine LHÉRITIER



Le secrétaire,



Marie-Cécile PACCHIANI

